

> DÉFINITION ET SPÉCIFICITÉS DU MÉTIER

Le professeur de danse éveille la sensibilité artistique des élèves en faisant preuve d'imagination pour rendre son cours vivant et attractif. Il effectue des choix pédagogiques afin de développer leur curiosité. À travers la danse, il accompagne ses élèves dans la découverte et la construction de leur propre corps par rapport à l'espace et aux autres. Avant tout pédagogue, le professeur de danse est souvent amené à mener un travail de chorégraphe. En effet, la danse est une activité artistique et créative et la préparation d'un spectacle et le passage sur scène font souvent partie du projet pédagogique des écoles de danse.



Toutes nos vidéos métiers sur www.profession-sport-loisirs.fr

> QUALITÉS REQUISES

Pédagogie, créativité, dynamisme

> PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS

- Écoles de danse associatives
- Collectivités territoriales (écoles de danse publiques : conservatoire, école territoriale). Accès à la fonction publique territoriale par le concours d'Assistant (ASEA) ou de Professeur (PEA)

> FORMATIONS MENANT À L'EMPLOI

- CQP Animateur danse
- DE (diplôme d'Etat) de professeur de danse option danse classique
- DE de professeur de danse option danse contemporaine
- DE de professeur de danse option danse jazz
- CA (certificat d'aptitude) aux fonctions de professeur de danse

Seules les spécialités classique, contemporaine et jazz sont soumis à l'obligation de détenir un diplôme pour enseigner. Pour les autres disciplines (Hip Hop, claquettes...), le diplôme n'est pas obligatoire mais il existe des formations reconnues pour leur qualité.

Être un artiste accompli ne suffit pas pour enseigner. L'envie de transmettre, de faire aimer la danse est primordiale. De plus, il faut aussi savoir évoluer car les danses évoluent en suivant les mutations de la société.

À noter, son emploi du temps est particulier. En effet, il travaille lorsque son public est disponible. D'autre part, les employeurs du secteur privé ne proposant pas toujours un poste à temps plein, l'emploi de professeur de danse est souvent partagé entre plusieurs employeurs ou géré par un groupement d'employeurs.

Pour plus de renseignements, contactez l'association Profession Sport & Loisirs la plus proche de chez vous.